



Impôts double résidence

Par **vebe**, le **19/03/2014 à 13:15**

[fluo]bonjour[/fluo] **marque de politesse**rnJe suis actuellement en CDI dans une entreprise située à 45km de mon domicile dont je suis propriétaire avec mon épouse.Elle même travaille en CDI à proximité immédiate de notre domicile.rnMon poste ne me convenant plus au niveau de mon entreprise,je cherche ailleurs un poste similaire.J'ai sans doute trouvé un poste similaire à 160 km de mon domicile.rnSi j'accepte ce poste je serais obligé de louer un logement sur place .Dans cette hypothèse,démission pour prendre un poste similaire en CDi ailleurs, est ce que je pourrai déduire ces frais de mes revenus lors de ma déclaration fiscal au titre des frais de double résidence?rnEn fait le terme " convenance personnelle" me met dans le doute,alors même que les frais engagés seront bien en lien direct avec le travail.rnMerci de votre éclairage